**GUIDE D’ANIMATION D’ACTIVITÉ DE MOBILISATION POUR LE CAMP DU FRAPRU DES 14 et 15 SEPTEMBRE 2024**

*Le présent document se veut un guide d’animation pour appuyer vos efforts de mobilisations autour du camp des 14 et 15 septembre 2024 du FRAPRU, lors de vos activités ou assemblées annuelles. Le PowerPoint qui l’accompagne, comme le contenu du guide, peut être utilisé tel quel ou mis à vos couleurs, suivant vos réalités locales, tant en termes de besoins des locataires, que de culture militante. En cas de questions, contactez Céline, de la permanence du FRAPRU :* [*celine@frapru.qc.ca*](mailto:celine@frapru.qc.ca)*.*

*D’autre matériel de mobilisation a été produit afin de soutenir vos efforts :*

* *Affiche,*
* *Tract,*
* *Évènement Facebook,*
* *Foires aux questions ;*
* *Guide de mobilisation.*

***Bonne mobilisation ! Amusez-vous, et croyez tant en vous qu’en notre capacité de gains, grâce aux mobilisations que nous organisons.***

DIAPO 1 : PAGE TITRE

Présentez-vous, introduisez la présentation.

DIAPO 2 : SOMMAIRE

* Le frapru
* La crise du logement et ses conséquences sur les locataires
* La clé, c’est le logement social !
* Que fait le gouvernement du Québec ?
* Le camp du FRAPRU
* Comment participer ?
* Questions ?

DIAPO 3 : Le FRAPRU, c’est…

Regroupement

Le Front d’action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) est un **regroupement national pour le droit au logement**, fondé en 1978.

Il est composé de 145 membres, dont 30 qui sont au cœur de ses actions et orientations, dont [nom de votre comité logement, de citoyen.nes ou association de locataires].

Défense du droit au logement

Comme le/la [nom de votre comité logement, de citoyen.nes ou association de locataires], le FRAPRU est un organisme de **défense collective des droits**. Son approche en est une d’intervention collective visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne.

Il agit comme chien de garde du droit au logement, avec comme **priorité d’action, le logement social**. Il est aussi actif sur les enjeux d’aménagement urbain, de lutte à la pauvreté et de promotion des droits sociaux. Il permet de faire entendre la voix des locataires, particulièrement ceux à faible et modeste revenus.

Pour ça, il fait un travail rigoureux d’analyse sociale et politique, d’éducation populaire, de mobilisation sociale et de représentation politique. Par son action, avec ses groupes membres et ses militant.es, il a permis de nombreux gains et d’éviter certains reculs.

Orientations

Le logement est un droit

Le FRAPRU considère le logement comme un droit fondamental, un bien essentiel, auquel **tous et toutes doivent avoir pleinement accès**, quels que soient leur revenu, leur statut social, leur origine ethnique, leur sexe, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur condition physique ou mentale, etc.

Il doit inclure les éléments suivants :

* la sécurité légale d’occupation, c’est-à-dire la protection contre les évictions forcées ;
* la présence d’infrastructures et d’équipements essentiels à la santé, à la sécurité et au confort ;
* la capacité de paiement de manière à ce que le coût du logement « se situe à un niveau qui ne menace ni ne compromette la satisfaction d’autres besoins fondamentaux » ;
* l’habitabilité, la qualité des logements ;
* la facilité d’accès, ce qui signifie qu’« un logement convenable doit être accessible à ceux qui y ont droit » ;
* l’emplacement, c’est-à-dire la présence de services de santé, d’écoles, etc. ;
* le respect du milieu culturel permettant l’expression de l’identité culturelle et de la diversité dans le logement.

**Ce droit individuel et collectif doit primer sur le droit de propriété**.

Les gouvernements doivent assurer ce droit

Le FRAPRU considère que l’État doit jouer un rôle central en habitation. Le Canada et le Québec se sont engagés à réaliser le droit au logement en signant le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

**L’entreprise privée, basée sur la seule logique du profit et qui fait du logement une marchandise comme les autres, s’avère incapable de respecter ce droit** et de permettre l’accès de toutes et de tous au logement.

C’est pourquoi **l’État doit assurer en priorité le développement du logement social** et assurer la présence d’un secteur non spéculatif fort, sous forme de logements publics, coopératifs et sans but lucratif.

L’État doit aussi contrôler le marché privé de l’habitation.

Le FRAPRU vise aussi un plus grand contrôle des locataires sur :

* + leurs conditions de logement,
  + l’aménagement de leur quartier
  + et leur milieu de vie.

Ce que permet le logement social.

DIAPO 4 : La crise du logement

*Vous pouvez agrémenter (voire de remplacer) les statistiques données ici, avec vos données locales (contacter Céline de la permanence, si vous avez besoin d’aide pour les trouver). Vous pouvez également insister sur les réalités spécifiques à votre localité qui parleront le plus à vos participant.es.*

Non seulement la rareté de logements locatifs est généralisée, mais l’explosion des loyers est effrénée.

* + Manque de logements
    - taux d’inoccupation : 1,3 %,
    - le plus bas en 20 ans au Québec
    - Généralisée à l’ensemble des régions
  + Les loyers explosent
    - augmentation de 17 %, en 2 ans.
    - Loyer moyen au Québec : 1 022 $ par mois
    - Dans la dernière année, selon la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL), « l’augmentation des loyers a dépassé à la fois l’inflation et la progression des salaires ».
  + Insécurité résidentielle,
    - Reprises ou évictions en vue de faire du profit se multiplient (augmentation de 36,7 % des reprises au TAL : grande proportion malhonnête). Beaucoup d’évictions frauduleuses ne se rendent pas au TAL, car les locataires sont mal informé.es et/ou subissent des pressions.
    - Fermetures et changements d’affectation de résidences privés pour aînés (RPA) s’additionnent et rendent extrêmement précaires la situation de nombreux ménages locataires aînés.
    - Instabilité résidentielle affecte de plus en plus de ménages locataires jusque-là à l’abri, car mieux nanti.es.
  + Manque d’alternatives
    - Logement trop cher, non sécuritaire, insalubre ou ne répondant pas à leurs besoins : les locataires devant déménager n’ont que très peu d’options.
    - Marché privé, occupe 90 % du parc locatif québécois
    - Comme le logement social manque, les ménages qui perdent leur logement se retrouvent souvent sans alternatives :
      * + de 34 000 ménages locataires à faible revenu, admissibles et dûment inscrits, attendent d’obtenir un HLM. Nombreux sont ceux qui ne s’inscrivent même pas sur les listes, découragés par les délais.
      * Coopératives d’habitation et les OSBL d’habitation croulent également sous les demandes.
    - Les locataires marginalisé.es sont particulièrement mal pris.es, car elles vivent en plus de la discrimination, lors de la recherche d’un logement.
    - Risques de se retrouver à la rue sont grands, comme en témoigne le nombre de personnes sans logement, au lendemain du 1erjuillet.

DIAPO 5 : payer le loyer ou les repas

Selon le recensement de Statistiques Canada en 2021 : 373 615 locataires au Québec, [dont xxx à votre localité] vivaient dans un logement trop cher. On paie trop cher pour se loger lorsque l’on dépense 30 % et plus pour son logement. Dépasser ce seuil revient à ne pas répondre correctement à ses autres besoins essentiels, comme se nourrir, l’éducation des enfants, s’habiller, etc. En effet alors que le loyer moyen au Québec atteint 1 022 $ par mois [xxx dans votre localité] et que la moitié des ménages cités précédemment avait un revenu mensuel de moins de 1 983 $ [xxx dans votre localité], ça ne laisse pas grand-chose à ces ménages pour vivre décemment. Ils n’ont d’autres choix que de couper dans des dépenses essentielles. Pour les plus mal pris, au moindre pépin, c’est carrément l’itinérance qui les guette.

Depuis le dernier recensement, à la suite d’une forte poussée inflationniste, l’insuffisance actuelle des prestations sociales et l’aggravation de la crise du logement, tous les indicateurs indiquent une augmentation de la pauvreté et donc du nombre de personnes mal logées.

*Les deux diapositives suivantes mettent l’emphase sur les enfants et les femmes victimes de violence conjugale (car il n’y a pas de données locales), mais libre à vous d’en ajouter ou d’en laisser. Vous pourriez cibler des groupes de population adaptés à vos milieux (ex. : personnes aînées, jeunes, ou seules, parmi les plus pauvres au Québec, ou encore la discrimination vécue par les personnes marginalisées, lors de la recherche de logement), à partir de vos données du dossier noir.*

DIAPO 6 : IMPACT DE LA CRISE SUR LES ENFANTS

Selon un sondage de l’Observatoire des tout petits dévoilé en mai 2022 :

* + 3 familles sur 5 seraient contraintes de couper dans leurs activités, les vêtements, voire l’alimentation pour pouvoir payer le loyer.
  + 30 % des parents de 0 à 5 ans ont déclaré vivre dans un logement ne répondant pas à leurs besoins, souvent par manque d’espace.

Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, la cherté, le surpeuplement et/ou l’instabilité résidentielle ont un impact sur le développement des enfants. Le surpeuplement augmente également les risques de tensions familiales (voire d’abus).

Dans des cas extrêmes, des enfants sont séparés de leurs parents, faute de toit sur la tête.

La crise du logement pousse des mères monoparentales à retourner vivre chez ex, colocation forcée ou logement ne répondant pas aux besoins.

DIAPO 7 : sécurité des femmes victimes de violence

Selon le Regroupement des maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, 3 femmes victimes de violence conjugale sur 4 aurait de la difficulté à trouver un logement qui réponde tant à leurs besoins, qu’à leur capacité de payer. Même quand elles occupent un emploi, trouver un logement s’avère de plus en plus difficile.

Ce qui a pour effet que :

* + Le séjour en maisons d’hébergement s’allonge, alors que les ressources débordent.
  + Trop de femmes n’ont d’autre choix que de vivre dans un logement inadéquat (trop petit, trop cher, excentré, isolé ou peu sécuritaires), à vivre de l’itinérance ou encore à rester ou retourner avec leur conjoint violent. Ce qui met en péril leur santé, leur liberté, leur sécurité, voire même leur vie et celle de leurs enfants.

DIAPO 8 : Itinérance en hausse

Bien que parcellaires, les données du dernier recensement démontrent une hausse de l’itinérance qui touche toutes les régions du Québec (+44 % en 5 ans). La cause principale de la perte du logement évoquée par les personnes nouvellement en situation d’itinérance est désormais : les expulsions.

Ainsi, les camps se multiplient, même en région.

Selon les données, un pourcentage élevé des personnes en situation d’itinérance travaillait.

Certains groupes sont particulièrement présents dans la rue : autochtones, personnes incarcérées, mais aussi celui des personnes de la diversité sexuelle et de genre (15,5 % des personnes recensées dans la rue, proportion encore plus forte chez les jeunes qui pourrait être expliquée par le rejet du foyer familial).

DIAPO 9 : La clé, c’est le logement social

Le logement social, c’est du logement à but non lucratif, qui sort de la logique du profit. Il appartient à la collectivité, plutôt qu’à des intérêts privés et répond à une diversité de besoins.

De plus, en étant subventionné par les gouvernements, le loyer des logements sociaux respecte la capacité de payer des locataires ou, à tout le moins, est inférieur au prix du marché.

Pour toutes ces raisons, il représente la formule la plus complète et la plus permanente d’aide au logement, celle dont les retombées sociales sont les plus importantes.

Il existe trois grandes formes de logement social :

* les coopératives d’habitation (coops) ;
* les organismes sans but lucratif d’habitation (OSBL) ;
* les habitations à loyer modique (HLM).

DIAPO 10 : Que fait le gouvernement du Québec

Alors que c’est une clé, que l’on manque cruellement de logements sociaux pour répondre à la crise, le gouvernement actuel s’est obstiné dans la mise en place de mesures inadéquates.

Un gouvernement au service du privé

Non seulement il a rendu plus difficile de céder son bail à une autre personne, mais il a mis au rencart AccèsLogis, au profit du programme d’habitation abordable Québec (PHAQ), avant tout pensé pour le privé. Pour la première fois en 25 ans, aucun programme dédié au logement social n’est en place.

Malgré leur multiplication, les annonces du gouvernement des derniers moins ont été peu convaincantes :

* Les logements sociaux mis en chantier sont pour la plupart des logements sociaux qui étaient déjà prévus avant l’arrivée de la CAQ au pouvoir. Alors que le parti avait promis de les réaliser durant son premier mandat, 6000 (sur 15 000) de ces logements ne sont toujours pas sortis de terre.
* Après 2 ans d’existence, alors qu’il était censé être plus efficace qu’AccèsLogis, seuls 570 logements sont en voie de réalisation dans le PHAQ. Non seulement les contributions gouvernementales sont insuffisantes, mais les exigences sont inadaptées aux projets des offices, des coops et d’OSBL.
* Malgré l’urgence et l’ampleur des besoins, le gouvernement n’a pas consacré de financement pour de nouveaux logements sociaux dans le dernier budget.

Un régime à 2, voire 3 vitesses ?

Depuis la veille du 1er juillet 2022, Québec a confié des millions (1 000 000) $ à des Fonds fiscalisés, le Fonds de solidarité FTQ et Desjardins, pour réaliser des logements sociaux et abordables, à partir de leurs propres programmes. Doublant l’investissement gouvernemental, ils avaient les coudées franches pour procéder, sans appels de projets et selon des critères peu transparents.

En février dernier, il a annoncé un partenariat avec un OSBL mis sur pied par la fondation du Groupe Maurice :

* 1000 unités lui ont été accordées.
* Mission Unitaînés prendra en charge le développement des logements, tous sociaux ou communautaires, dans les villes hôtes **sélectionnées par le philanthrope**.
* Sans hypothèque à payer, le montage financier semble garantir des loyers en dessous des prix du marché.
* Les gouvernements du Québec et du Canada investissent la part du lion (autour de 235 M$), la contribution des municipalités est moins importante que celle exigée dans le PHAQ et le philanthrope assure un fonds de réserve de 500 000 $ par projet.
* Des chantiers sont promis dès cet été.

Alléchant n’est-ce pas ?

Pourquoi ne pas prévoir des conditions similaires dans un programme gouvernemental ? La question se pose.

Pendant ce temps, les communautés qui espèrent réaliser des logements sociaux et communautaires ne peuvent plus faire leurs demandes en continu. Aucun nouvel appel de projets pour le PHAQ n’a eu lieu depuis juin, alors que des logements ont été annoncés lors de la mise à jour économique de novembre. Nos demandes d’un programme dédié au logement social sont restées lettre morte. Soit la volonté de développer rapidement manque, soit la CAQ a d’autres stratégies en tête…

**La situation s’est détériorée parce que CAQ refuse depuis 5 ans de mettre en place les mesures structurantes. Il serait scandaleux que la crise devienne un prétexte pour imposer des politiques néolibérales, désengageant l’État du financement du logement social.** **Normaliser la sous-traitance de programmes à des acteurs privés crée un dangereux précédent.**

Ceci dit, notamment **grâce aux pressions du FRAPRU, de ses groupes membres, militant.es, et alliés, quelques gains ont été faits**. Par exemple, lors de la mise à jour économique de novembre, le financement de 8000 nouveaux logements sociaux et abordables, suite à une entente avec Ottawa, a été annoncé. C’est beaucoup plus que ce que l’on avait obtenu jusqu’ici, mais sans programme adéquat pour les développer et sans garantie d’être réservés au secteur sans but lucratif, les incertitudes perdurent.

De même, un projet de loi (PL65) prévoyant notamment un moratoire de 3 ans sur les évictions pour subdivision, agrandissement et changement d’affectation et l’élargissement des protections contre les évictions de locataires aîné.es a été déposé à la fin mai. Ceci dit, les reprises de logement ne sont pas incluses dans le moratoire et les locataires déjà évincés ne seront pas protégé.es.

Il est donc clair que **la mobilisation porte ses fruits.** Bravo aux locataires de partout au Québec, aux comités logement et aux associations de locataires, au RCLALQ, aux groupes de défense des droits des personnes aînées, qui se mobilisent depuis des mois pour renforcer les protections légales. Les locataires sont enfin entendu.es, **mais ça ne doit pas s’arrêter là !**

DIAPO 11 : Le camp du FRAPRU

**Face à la crise du logement, l’inadéquation des réponses gouvernementale pour y répondre alors que les besoins immenses des locataires, le FRAPRU organise un camp ET UNE MANIFESTATION à Québec, à l’occasion de la rentrée parlementaire, les 14 et 15 septembre 2024.**

Que ce soit pour planter sa tente, nous visiter ou manifester, **toutes les personnes ayant à cœur le droit au logement sont invitées à y participer**.

DIAPO 12 : Revendications

Lors du camp le FRAPRU portera le message que pour faire face à la crise, le gouvernement du Québec doit répondre aux besoins les plus urgents, de manière durable. Pour ça, la clé, c’est le logement social ! Pour le réaliser rapidement et en nombre suffisant, il doit se fixer un objectif de développement sur plusieurs années et mettre sur pied un programme de logement social durable et suffisamment financé.

DIAPO 13 : c’est quoi un camp ?

Un camp est un moyen d’action qui consiste à occuper un terrain sur plusieurs jours (2 dans le cas de celui organisé en septembre), en y plantant des tentes, des maisons symboliques, etc. Il s’agit d’un bon moyen pour faire entendre au gouvernement nos revendications, mais aussi d’un moment de collectivité, de partage et de solidarité.

DIAPO 14 : Pourquoi un camp

Le FRAPRU a choisi le camp comme moyen d’action, pour plusieurs raisons.

Non seulement il s’agit d’un moyen d’occuper l’espace public en étant visible, mais les camps sont un symbole du mal-logement et de l’itinérance que trop de locataires vivent en ce moment. Il permet donc d’agir comme un porte-voix des mal logé.es et de nos revendications.

Dans un contexte où nous sommes en mesure de faire des gains, que la crise et ses conséquences sont reconnues, le moment est bien choisi. Ceci est d’autant plus vrai que nous serons tant en période prébudgétaire qu’en pleine rentrée parlementaire (reprise des travaux à l’Assemblée nationale, à la suite de la période estivale).

Le camp est également un moyen de nouer des solidarités, une occasion de vivre ensemble et de nouer des liens. C’est d’ailleurs souvent une formule appréciée des militant.es du FRAPRU, qui marque les esprits de ceux et celles qui l’ont déjà vécu.es (exemple : camp des 4 sans). *Suggestion de demander à ce moment-là à votre audience si certain.es d’entre eux et elles l’ont vécu, et si oui, de partager leur expérience.*

DIAPO 15 : Objectifs du camp

Le camp vise donc à :

* Rendre visibles les conséquences de la crise du logement sur les locataires.
* Renforcer les solidarités.
* Faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu’il développe le logement social à la hauteur des besoins.

**Plus nous serons nombreux et nombreuses, plus nous avons de chance que ces objectifs soient atteints.**

DIAPO 16 : Programmation

À adapter au fur et à mesure qu’elle sera connue et détaillée. Consulter le site web avant votre activité : frapru.qc.ca/camp.

Différentes activités seront organisées durant le camp. Rendez-vous au parc de l’Amérique-Française :

* Samedi **14 septembre**:
  + Nous planterons la tente **à partir de midi**
  + Panels, assemblée populaire, pique-nique, activités de création, et concert seront au Rendez-vous.
* Dimanche **15 septembre**:
  + Des actions dans Québec sont prévues le matin…
  + ainsi qu’une **grande manifestation nationale, à 13 h**

DIAPO 17 : Des questions ?

*La plupart des questions que vos participant.es sont susceptibles de vous poser ont été anticipées dans le document Foire aux questions en lien avec le camp. Nous vous invitons donc tant à vous y référer, qu’à le distribuer.*

DIAPO 18 : Je veux participer

*Invitez les participant.es à votre activité à compléter et vous remettre le formulaire d’inscription que vous aurez préalablement imprimé. Une fois fait, il faudra que vous recopiiez les informations sur le formulaire en ligne :* [*Formulaire d’inscription pour le camp pour le droit au logement (google.com)*](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeS0YSTKx1whedBcqSBPdyqsPAwXKX5eYletBIslcxBBgRjSQ/viewform)

*Il est aussi important de donner les infos (transports, bouffe, lieux de rendez-vous, etc.), propres à votre groupe.*

*Invitez-les également à parler du camp autour d’eux et elles, afin de participer aux efforts de mobilisation.*

Diapo 19 : MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

*Conclusion à votre discrétion.*